

Besuch beim Sekretär der Arbeitsgruppe für die Vorbereitung einer Totalrevision der Bundesverfassung

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **8 (1969-1970)**

Heft 34

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-910549>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

cause. Nous aimerions féliciter notre Consul de cette promotion et lui souhaiter, ainsi qu'à Madame Leuenberger, un avenir sans nuages sous le soleil sicilien.

D'autre part, Mademoiselle **Madeleine COIGNY** a pris sa retraite le 31 mai 1970. Arrivée à Bruxelles en 1960, après avoir travaillé à Paris et à Prague, elle fut successivement la secrétaire de Messieurs les Ambassadeurs Robert Maurice, Jean-Louis Pahud, Philippe Zutter et Henri Monfrini.

Mademoiselle Coigny était connue pour sa grande gentillesse, son esprit de conciliation et ses talents d'organisatrice. Nous lui souhaitons un repos bien mérité sur les rives du bleu Léman. —cdr—

LES LETTRES ROMANDES EN DEUIL

Il n'est pas trop tard pour rappeler que le grand écrivain et historien fribourgeois, **Louis Gonzague de Reynold** est mort le 9 avril, à l'hôpital des Bourgeois de Fribourg, où il était en traitement. Né le 15 juillet 1880, à Fribourg, il fit ses études dans cette ville jusqu'à sa maturité. Il les poursuivit à l'Université de Paris, à l'Institut catholique de Paris et de Fribourg-en-Brisgau. En 1909, il obtenait le grade de docteur ès lettres de l'Université de Paris. A 24 ans, en collaboration de Ramuz et des frères Cingria, il créa « La Voie latine », qui devait ranimer la vie littéraire en Suisse romande. On lui doit de nombreux ouvrages, notamment l'« Histoire littéraire de la Suisse au XIXème siècle », l'« Europe tragique », « Cités et Pays suisses », « Formation de l'Europe », en sept volumes, « Destin du Jura », publié en 1967 et bien d'autres œuvres. Privat-docent à l'Université de Genève, il occupa la chaire de civilisation suisse, qu'il a créée. Il est l'un des fondateurs de la Nouvelle Société Helvétique, en 1912. En 1918 et 1919, c'est lui qui organise le Secrétariat des Suisses de l'étranger. En 1918, comme en 1949, le Conseil fédéral le charge de plusieurs missions diplomatiques. Il fut l'un des Suisses de notre temps qui défendit avec le plus d'intelligence, de perspicacité, d'habileté et de savoir la réputation et les intérêts moraux et intellectuels de son pays. Dans la Gazette de Lausanne, Pierre Béguin l'a décrit : « Il n'était pas de plus agréable compagnon et de plus séduisant personnage... Il est resté en toutes circonstances un Suisse fidèle et loyal qui a cherché tout au long de sa carrière — et encore tout récemment dans l'affaire du Jura — à servir son pays et qui l'a effectivement servi ». On a pu lire dans la Libre Belgique : « ... Gonzague de Reynold fut un des rares grands hommes honorés de leur vivant, dans ce pays à la réserve bien souvent trop pudique. L'Europe l'honorait aussi ».

C'est le 15 mai qu'est mort, à l'Hôpital cantonal de Genève, **René Payot**, ancien directeur du Journal de Genève, chroniqueur politique de réputation internationale. Vaudois, originaire de Corcelles-Concise, il était né le 11 août 1894. Il a fait toute sa carrière dans le journalisme et devint, en 1942, directeur-général du Journal de Genève. Bien que très apprécié dans ces fonctions, ce sont surtout ses émissions à la Radio suisse romande sur « la situation internationale » qui l'ont fait connaître et aimer à l'étranger. Ceux qui ont vécu les jours sombres de l'occupation en France et en Belgique ont conservé une reconnaissance émue à René Payot. Ils se souviennent de cette « voix d'outre-frontière qui était devenue pour eux, après le creux de la défaite, celle de l'espérance ». Il a beaucoup contribué à soutenir le moral des Français, comme des Belges, grâce à l'orientation nettement favorable aux alliés de ses exposés. Bien que de nombreuses villes françaises aient donné son nom à une de leurs artères ou à une place, René Payot est resté d'une extrême modestie, qui pourrait servir de modèle à tant d'autres qui sont loin de l'égalier.

LE 48e CONGRES DES SUISSES DE L'ETRANGER

aura lieu à Zofingue du 28 au 30 août 1970. Au programme figurent :

Le vendredi 28 août, séance de la C.S.E., suivie de visites d'usines de la région.

Le soir à 18 h, ouverture officielle du Congrès, suivie de diverses séances de groupes - Le S.S.E. répond aux questions - groupements de jeunes - écoles suisses.

Le samedi 29 août, 8 h 30, Assemblée générale du Fonds de solidarité. 9 h 30, Assemblée plénière, 1ère partie « La révision totale de la Constitution ». Exposé de M. F. Wahlen, ancien Conseiller fédéral.

15 h 00, 2ème partie, « Législation d'application de l'article 45bis de la constitution ». Allocution du représentant du Conseil fédéral. Le soir, grande fête folklorique.

Le dimanche 30 août, après le culte œcuménique, excursion au Château de Lenzbourg.

Souhaitons que de nombreux Suisses de Belgique et du Grand Duché assistent à ce congrès dont le thème est de la plus grande actualité.

BESUCH BEIM SEKRETÄR DER ARBEITSGRUPPE FÜR DIE VORBEREITUNG EINER TOTALREVISION DER BUNDESVERFASSUNG

Im Zusammenhang mit der Zusammenstellung des Fragebogens des A.S.S. — zur Stellungnahme zu einer Totalrevision der Verfassung —, der an alle Schweizergruppen im Ausland zugestellt wurde, hat die Zeitschrift « ECHO » mit Herrn Fürsprech Samuel Burckhardt Führung genommen.

Herr Burckhardt ist Sekretär der Arbeitsgruppe für die Vorbereitung einer Totalrevision der Bundesverfassung (die im Volksmund der Einfachheit halber bereits als Arbeitsgruppe Wahlen bekannt ist, da sie alt Bundesrat Wahlen präsidiert).

Fürsprech Burckhardt hat sein Büro in einem kürzlich umgebauten Hause ganz in der Nähe des Berner Zytgloggenturmes.

Er hat uns mit freudiger Begeisterung von seiner interessanten und einmaligen Aufgabe gesprochen, so dass wir ihn gerne in einem kurzen Interview und im Bilde unseren Lesern vorstellen möchten.

ECHO : Herr Fürsprech Burckhardt, was ist eigentlich diese Arbeitsgruppe für die Vorbereitung einer Totalrevision der Bundesverfassung ?

Fürsprech Burckhardt : Diese Arbeitsgruppe wurde vom Bundesrat ernannt in Ausführung der beiden Motionen von Ständerat Obrecht und Nationalrat Dürrenmatt im Jahre 1965, mit welchen der Bundesrat beauftragt wurde, Material für eine Totalrevision der Bundesverfassung zu sammeln und zu sichten.

Der Auftrag dieser Arbeitsgruppe lautet denn auch, in einem Konsultationsverfahren solches Material zu sammeln und verschiedene Probleme, die sich im Zusammenhang mit einer allfälligen Totalrevision der Bundesverfassung stellen, abzuklären und zu beurteilen und sich schliesslich darüber zu äussern, ob eine Totalrevision opportun sei.

ECHO : Herr Burckhardt, an wen hat sich die Arbeitsgruppe gewandt, um Vorschläge zu erhalten ?

Fürsprech Burckhardt : Der Bundesrat hat die Arbeitsgruppe beauftragt, sich vor allem an die Kantone, dann aber auch an die Universitäten und politischen Parteien zu wenden. Darüber hinaus steht es der Arbeitsgruppe jedoch frei, die Befragung auf weitere Kreise auszudehnen.

So wurden die Spitzenorganisationen der Wirtschaft und die kirchlichen Organisationen eingeladen, sich zu diesen Fragen zu äussern.

Aus Gründen der Zeit und um einen zu grossen Aufwand zu vermeiden, musste jedoch der Kreis beschränkt werden.

ECHO : Einer Befragung der Auslandschweizergruppen durch die Auslandsschweizerorganisation der NHG steht jedoch nichts im Wege ?

Fürsprech Burckhardt : Selbstverständlich nicht. Die Arbeitsgruppe wird gerne vom Ergebnis dieser Umfrage Kenntnis nehmen, auch wenn es nicht als offiziell gewertet wird. Die Arbeitsgruppe ist froh, wenn sie über recht zahlreiches Material verfügen kann. Für den Bundesrat wird dieses Material übrigens auch dann wertvoll sein, wenn es nicht zu einer Totalrevision kommt. Es wird in diesem Fall zu Teilrevisionen dienen können.

ECHO : Es gibt Auslandschweizer, die befürchten, dass ihre Antworten wegen mangelnder Kenntnisse des Bundesstaatsrechts wertlos seien.

Fürsprech Burckhardt : Diese Einwände sind sicher unbegründet. Im vorliegenden Stadium geht es um einfache staatspolitische Überlegungen und nicht um extrem wissenschaftliche Berichte. Auch wird es ja nicht die Aufgabe der Arbeitsgruppe sein, fertige Verfassungsbestimmungen auszustellen, die bereits voll durchgedacht sind, sondern es handelt sich darum, Anregungen zu sammeln.

ECHO : Wie sieht ihre gegenwärtige Arbeit aus ?

Fürsprech Burckhardt : Wir beschränken uns nicht darauf, das Material zu sammeln und zusammenzustellen, sondern wir bemühen uns, zu einer eigenen Beurteilung der Probleme zu kommen.

ECHO : Ist es nicht so, dass jedes Mitglied der Arbeitsgruppe ein bestimmtes Gebiet bearbeiten muss ?

Fürsprech Burckhardt : Ja. Jedes Mitglied muss für ein einzelnes Teilgebiet einen Referatbericht erstellen, der anschliessend im Plenum diskutiert und verarbeitet wird.

Der Präsident der Auslandschweizerkommission z.B., Herr Ständerat Louis Guisan, hat den Problemkreis « Parlament » zu bearbeiten, Herr Dr. Crespi, Mitglied des Ausschusses der Auslandschweizerkommission, befasst sich mit dem Teilgebiet « Gesetzgebung und Verfassungsrevision ».

ECHO : Wann wird der Bericht der Arbeitsgruppe vorliegen ?

Fürsprech Burckhardt : Wir hoffen, dass dies bis im Sommer 1971 der Fall sein wird.

ECHO : Und was geht dann weiter ?

Fürsprech Burckhardt : Der Bundesrat wird vom Bericht Kenntnis nehmen und darauf den Entscheid fällen, ob das Verfahren zu einer Totalrevision der Bundesverfassung weitergeführt werden soll. Wenn ja, wird eine zwanzig- bis dreissigköpfige grosse Kommission eingesetzt, deren Aufgabe es sein wird, einen Vorentwurf für eine neue Verfassung auszuarbeiten.

ECHO : Dies wird aber wieder einige Jahre brauchen ?

Fürsprech Burckhardt : Auf jeden Fall, denn dies wird ja erst der Hauptteil der Arbeit sein.

ECHO : Für Ihre Angaben sind wir sehr dankbar. Könnten Sie uns nun zum Schluss noch einige Angaben über sich selbst machen ?

Fürsprech Burckhardt : Gerne. Ich bin 1939 in Bern geboren, bin Bürger von Huttwil und Bern. Die Schulen habe ich in Bern besucht, wo ich auch das Rechtsstudium absolviert habe. 1964 habe ich das bernische Fürsprecherpatent erworben. Nach kurzer Tätigkeit in der Advokatur arbeitete ich auf der Justizabteilung des Polizeidepartementes und

später für das Verwaltungsgericht des Kantons Bern. Auf Grund meiner Arbeit bei der Justizabteilung wurde ich an meinen heutigen Posten berufen.

Echo : Sie haben hier wirklich eine schöne und einmalige Tätigkeit, und wir wünschen Ihnen weiterhin dabei alles Gute.

Fürsprech Burkhardt : Besten Dank.

LE SUISSE EN BREF

● **Eligibilité à 18 ans ?** Au cours de la dernière session des Chambres, un député a proposé au Conseil Fédéral d'étudier la révision de l'article 74 de la Constitution en vue d'abaisser de 20 à 18 ans révolus l'âge à partir duquel les citoyens suisses peuvent exercer le droit de vote. Le conseiller fédéral von Moos a estimé légitime de soulever ce problème. Le seuil de 20 ans ne doit pas être un chiffre magique. Autrefois, dans les Landsgemeinde, on était éligible à 14 ans. On constate, maintenant, de nouveau une maturité plus rapide des jeunes, un intérêt actif pour la chose publique, dans bien des cas une indépendance économique avant l'âge de la majorité, qui s'accompagne de responsabilités. En Suisse romande la plupart des partis politiques cantonaux sont favorables à l'abaissement de la limite à 18 ans. Certains milieux, notamment en Suisse alémanique, y sont fermement opposés. Le Conseil fédéral estime que la question doit être confiée à une commission d'experts, ce qui fut accepté.

● **Résiliation des baux à loyer.** Par 139 voix contre 9, le Conseil national a adopté le compromis intervenu entre les Chambres au sujet des résiliations des baux à loyers. Celui-ci entrera en vigueur, pour autant qu'un référendum ne soit pas lancé, le 19 décembre prochain, à savoir au moment où tombera définitivement la surveillance des loyers, soit 25 ans après la fin de la dernière guerre. Le texte adopté prévoit, pour l'essentiel, que lorsqu'une résiliation a des conséquences pénibles pour le locataire, le juge peut prolonger le bail de trois ans (d'abord une année, puis encore deux ans) si le locataire n'a toujours pas trouvé de logement.

● **Développement du tourisme helvétique.** En 1969, le tourisme suisse a battu le record de 1968. D'une année à l'autre, le nombre des nuitées a passé de 32,48 à 33,72 millions. A ce résultat, il convient d'ajouter les nuitées de l'hébergement complémentaire (location de chalets, de chambres chez l'habitant, de camping, etc...). On a lieu d'admettre, selon des estimations officielles et globales, que celui-ci a progressé de 22 à 24 millions. L'accroissement du chiffre d'affaires des nuitées de tourisme en provenance d'outre-mer — dont le taux n'a jamais été aussi élevé — a compensé le fléchissement des nuitées d'hôtes français, comme aussi le recul des nuitées britanniques, dûs aux restrictions des devises de ces deux pays. Les nuitées des touristes américains ont augmenté de 25 %, celles fournies par le Japon et le Mexique, toutes deux de 25 %, de l'Espagne de 24 %. Les nuitées des voyageurs des pays nordiques enregistrent aussi une progression spectaculaire.

● **Un nouveau tunnel.** Dans un message du 1^{er} juin, le Conseil fédéral se propose de financer un nouveau tunnel entre Oberwald - Realp, pour assurer le fonctionnement en hiver du chemin de fer Furka - Oberalp. Cette ligne a toujours été déficitaire, vu qu'elle doit interrompre son trafic pendant huit mois entre Oberwald et Realp. Une commission d'experts a estimé que seule la construction d'un tunnel de base, sous la Furka, permettrait d'équilibrer le budget. Ce tunnel, qui mesurerait 13,3 km, serait construit au moyen d'une fenêtre d'attaque, partant du val de Bedretto. Il relierait entre elles les vallées du Rhône, d'Urseren et de Bedretto. La durée des travaux serait d'environ 5 ans.

● **Les J.O. d'hiver 1976.** La désignation de Denver pour l'organisation des J.O. d'hiver 1976 a été, rappelons-le, une réelle déception pour la Suisse, en général, particulièrement cruelle pour Sion et le Valais. Sion en tête pendant les deux premiers tours des votes a finalement été éliminé au 3^{ème} tour, par Denver avec 39 voix, contre 30 à Sion. M. Philippe Henchoz, président du comité d'organisation du Valais, a déclaré que Sion serait de nouveau candidate à l'organisation des jeux de 1980. Souhaitons que cette fois le succès couronne ses efforts et que le Valais obtienne enfin le vote de confiance qui lui mérite.

● **Route nationale en panne.** Lors de la dernière session parlementaire, à Berne, il a été annoncé que le tronçon Berne - Morat ne pourra être mis en chantier l'année prochaine. La mauvaise volonté des communes bernoises concernées est l'une des principales raisons de ce regrettable retard. Tous ceux qui connaissent ce parcours étroit, sinueux et dangereux partageront l'opinion du député vaudois, M. Thévoz, qui affirma qu'il était de première nécessité de transformer cette liaison entre la capitale fédérale et la Suisse romande. Ce parcours ne peut en effet donner qu'une lamentable opinion de l'esprit d'entreprise qui préside à la modernisation du réseau routier suisse.

● **L'affaire Bührle devant le Tribunal fédéral.** Un communiqué du Département fédéral de justice et police annonce que, dans l'affaire d'exportations illégales de matériel de guerre de la fabrique de machines-outils d'Oerlikon, Bührle S.A., le Ministère fédéral a remis l'acte d'accusation contre sept personnes auprès de la Chambre d'accusation du Tribunal fédéral. Les délits contenus dans l'acte d'accusation font l'objet de douze dossiers. Il s'agit de fausses indications et de documents falsifiés en vue d'obtenir des permis de fabrication et d'exportations permettant d'effectuer des livraisons de matériel de guerre, qui n'auraient pas été autorisées si les indices relatifs aux pays destinataires avaient été véridiques. Ce matériel était destiné à l'Afrique du Sud, à Israël, à l'Egypte, au Nigéria, à l'Arabie séoudite et au Liban.

● **Un nouvel émetteur à Sottens.** Dans maints pays, pour des fins de propagande, la tendance actuelle est d'augmenter la portée des émetteurs, cela au mépris des accords internationaux. Pour parvenir à se faire également entendre, la Suisse s'est aussi trouvée dans l'obligation de prendre des mesures semblables. Depuis mai 1969, l'émetteur de Beromünster émet avec une puissance de 50 kW, entre 18 h et 1 h du matin. Un nouvel émetteur vient d'être placé à Sottens, avec une puissance de 200 kW, pour le moment. Toutefois, si les interférences constatées devaient s'aggraver, la puissance de ce nouvel émetteur pourrait être immédiatement portée à 500 kW.

● **Moins de chômeurs en Suisse ! Enfin !** A fin avril, 83 chômeurs complets en quête d'emploi étaient inscrits auprès des offices du travail, contre 130 le mois précédent et 134 un an plus tôt. Le nombre total des places vacantes, officiellement recensées atteignait par contre 5.226, contre 5.132 en mars 1970 et 4.147 en avril 1969. La situation ne semble heureusement pas désespérée !

● **Henri Perrochon, lauréat de l'Académie française.** L'Académie française vient de décerner à Henri Perrochon le prix de la Fondation Pétiet, pour son ouvrage « Portraits et Silhouettes du Passé vaudois ». L'écrivain et historien vaudois voit ainsi son talent consacré hors des frontières suisses. Nous adressons nos bien sincères félicitations à M. Perrochon qui, à plusieurs reprises, nous a fait l'honneur et le plaisir de venir à Bruxelles parler des principaux écrivains de notre pays à la Communauté suisse de Belgique.

● **Maîtres belges dans l'enseignement genevois.** Le Département cantonal genevois de l'instruction publique a engagé huit maîtres belges, qui enseigneront le français, le latin et, éventuellement l'histoire ancienne dans les collèges du cycle d'orientation à Genève. Une dizaine d'autres Belges pourraient être engagés dans les mois à venir. La grave pénurie de personnel enseignant a obligé le canton de Genève d'avoir recours à des professeurs étrangers. D'autres cantons, du reste, ont aussi dû faire appel à des maîtres belges, notamment le Valais.

● **Mort du fils de Conan Doyle.** Adrian Conan Doyle, fils de Sir Arthur Conan Doyle, créateur de Sherlock Holmes, est mort brusquement d'une crise cardiaque à Genève, à l'âge de 59 ans. Un porte-parole de la famille a indiqué que la mort d'Adrian Conan Doyle n'affecterait en rien le musée de Sherlock Holmes, installé dans le château de Lucens. L'épouse du défunt, Mme Anna Conan Doyle, continuera à s'en occuper. A. Conan Doyle a été incinéré à Genève et ses cendres réunies dans une urne, qui sera déposée dans la grande tour du château de Lucens.

● **La NSH propose la nomination d'un délégué fédéral pour les étrangers.** L'initiative Schwarzenbach a eu, entre autre, pour effet de mettre en relief les difficultés, incontestables, que crée la co-existence d'un grand nombre d'étrangers en Suisse. La Nouvelle Société Helvétique, après une étude approfondie du problème de la cohabitation harmonieuse entre Suisses et étrangers, a proposé récemment au Conseil fédéral de nommer un délégué pour les étrangers en Suisse. Ce délégué agira en tant qu'organe supérieur placé directement sous les ordres du Conseil fédéral. Sa tâche sera d'étudier les nombreux problèmes de l'immigration en général et de proposer des mesures propres à faciliter l'intégration des étrangers dans la vie de notre pays.

● **Genève : Parking « Quai Général Guisan ».** La densité de la motorisation à Genève est d'environ un véhicule pour 2,7 habitants, ce qui est probablement le taux le plus élevé à l'heure actuelle, en Europe tout au moins. Plus de 100.000 véhicules sont immatriculés à Genève auxquels il faut ajouter ceux des travailleurs venant du canton de Vaud et des départements français voisins, sans tenir compte de l'intense trafic d'affaires provoqué par les institutions internationales et le mouvement de l'aéroport intercontinental.

Pour remédier aux difficultés de stationnement, de grands projets ont été étudiés, et, après le garage souterrain de Rive, c'est aujourd'hui en plein milieu du courant du Rhône, à sa sortie du lac, qu'un parking de 1.450 places est en construction. Ce garage sera complètement immergé, invisible, et l'aspect des lieux, une fois l'ouvrage terminé, ne sera pratiquement pas modifié. Sa mise en service est prévue pour fin 1972.

HISTOIRE DE LA CONQUETE DU MONDE PAR LE FROMAGE EMMENTAL ET LE SUCCES D'UN SUISSE D'AMERIQUE

Quand un maître fromager en Suisse retourne dans sa cave une de ses meules d'Emmental, il se peut fort bien qu'il s'agisse d'une meule destinée à être achetée par la maison Kraft. Kraft exporte annuellement 1.500.000 kg d'Emmental de Suisse. Il se peut aussi que la meule en question soit importée par l'usine Kraft de Philadelphie pour être découpée en tranches placées dans des sachets transparents, pour finalement aboutir dans un supermarché des Etats-Unis. Il est dit plus haut que Kraft est un des principaux exportateurs d'Emmental de Suisse mais la maison Kraft Foods ayant son siège à Chicago, est une des plus importantes firmes mondiales dans le secteur alimentaire avec de nombreuses filiales dans le monde entier tant au Canada qu'en Angleterre, en Australie, aux Philippines, au Mexique, en Belgique, etc. Cette dispersion géographique démontre à souhait pour la Suisse, que Kraft est une relation commerciale particulièrement intéressante permettant à notre fromage Emmental d'obtenir une distribution à l'échelle mondiale. Le fromage fondu représente une part importante de l'activité commerciale de Kraft qui offre cependant de nombreux autres produits tels : les mayonnaises, les sauces, les donnors préparés, les Knäckebröt, auxquels s'ajoutent des fromages d'autres provenances et de grande réputation. En Belgique Kraft est représentée par sa filiale « Fromagerie Franco-Suisse » établie dans ce pays depuis de nombreuses années et bien connue par ses spécialités de fromages complétés par d'autres spécialités alimentaires à la marque Kraft.

A la tête de la Kraftco Corporation, maison mère de Kraft Foods, se trouve aujourd'hui comme président, M. William O. Beers, originaire de Trueb, Berne. Cette nomination date d'il y a deux ans et est le couronnement d'une carrière de plus de 25 années prestées au service de la même entreprise. Les parents de W.O. Beers, émigrés en 1913 aux Etats-Unis, font partie des 33.000 citoyens de Trueb qui vivent hors de leur commune tandis que le nombre d'habitants actuels de cette dernière s'élève à environ 2.000.